

Annuler un bon de commande pour absence de signature

Par **tungstene**, le **25/01/2011** à **22:14**

Bonjour (soir pour les noctambules !)

Je suis propriétaire depuis 3 ans d'une maison en haute-loire que j'ai acheté avec ma concubine.

Nous sommes pacser depuis 8 mois.

J'ai signé, il y a 2 semaines, un bon de commande pour l'installation de panneau solaire électrique. Nos 2 noms apparaissent sur le bon de commande (ma 'pacsette' et moi même donc) mais je suis le seul a avoir signer car elle n'était pas présente ce jour la.

Ma question : Est il possible d'annuler ce bon de commande du fait de l'absence de cette seconde signature ?

si vous avez besoin de détails auxquels je n'aurais pas penser je suis a votre disposition bien entendu.

Merci d'avance a vous ;)

Par **Camille**, le **26/01/2011** à **08:06**

Bonjour,

[quote="tungstene":199c42rf]

si vous avez besoin de détails auxquels je n'aurais pas penser je suis a votre disposition bien entendu.

[/quote:199c42rf]

Oui, pourquoi voulez-vous faire annuler un bon de commande que vous avez vous-mêmes signé en toute connaissance de cause, apparemment ?

Quelle valeur accordez-vous à votre signature ?

tyndaydream

Par **jeeecy**, le **26/01/2011** à **08:12**

alors pour annuler votre bon de commande, il n'y a qu'une seule solution : que vous ayez fait l'objet d'une vente à distance (c'est à dire que vous n'avez pas signé le bon de commande au magasin mais qu'un commercial est venu chez vous) et que vous vous soyez rétracté dans le délai de 7 jours, délai que la loi offre au consommateur pour le protéger des démarchages

;))

abusifs Image not found or type unknown

Pour tout le reste, vous êtes engagé dans la mesure où vous avez signé le bon de commande quant à la question des arrhes ou acomptes, elle est totalement indifférente : que vous en

avez versé ou non, vous êtes engagé Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **26/01/2011** à **17:17**

Bonjour,

Oui, et...

Premier hic : apparemment, bon de commande signé il y a deux semaines, donc exit le délai de rétractation

Deuxième hic : en cas de "difficultés de paiement", le fournisseur se tournera vers le seul signataire, donc exit 'pacsette' pour l'opération de mise de la main participative au porte-monnaie, le cas échéant.

(Troisième hic à retardement : le Gvt-TGV actuel (et probablement le suivant) ayant besoin de pognon est en train de sucrer toutes les [barre:p36znj33]aides diverses[/barre:p36znj33] euh... les [u:p36znj33][i:p36znj33]niches ficales[/i:p36znj33]/[u:p36znj33] sur ce genre d'investissements "éco". Par contre-coup, EDF/ErDF pourrait bien sucrer à son tour les tarifs [barre:p36znj33]couill[/barre:p36znj33]... [barre:p36znj33]prohib[/barre:p36znj33]... [u:p36znj33][i:p36znj33]"préférentiels/promotionnels"[/i:p36znj33]/[u:p36znj33] de rachat des kWh... rendant ces opérations probablement beaucoup moins croustillantes que prévu dans le devis dithyrambique du fournisseur...)

Par **tungstene**, le **26/01/2011** à **17:42**

;))

merci pour ces reponses interessantes Image not found or type unknown

alors effectivement, j'accorde une grande importance a ma signature; sur ce dossier j'ai fait preuve de négligence, le commercial m'ayant fait signer 3 papiers, notamment l'attestation de tva simplifiée que je connaissait puis il m'a parlé de papiers a signer afin de les autorisés a faire les diverses démarches en mon nom auprès de ma mairie d'erdf et d'autres encore. etant donné qu'il n'a fait que quelques photos et que tous ce qu'il m'avait raconter en 1h me paraissait théorique (aucun métrage de ma toiture qui comprends des velux par exemple) je n'ai pas fait attention au 3eme papier qui était un bon de commande (il s'est bien garder d'épiloguer la dessus et a bien sur 'omis' de signaler les 7 jours de rétractations).

j'ai constater tout ca a tête reposer qu'avec ma chérie et trop tard malheureusement.

alors promis on ne m'y reprendra plus !

voila le pourquoi de mon désir d'annulation.

il me reste donc comme solutions :

refus de la mairie

refus d'ERdf

refus du crédit